

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 février 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

25-02-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

26-02-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2013 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

27-02-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 53 606.41 \$, chèques numéro 9921 à 9950 inclusivement, soit, et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèque numéro 9883 à 9920.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

28-02-2013

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

29-02-2013

VENTES POUR TAXES - MONTANT À DISTRAIRE

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière pour :

- Retirer de la liste d'envoi à la MRC de D'Autray les montants d'arrérages pour 2011 des matricules dont le montant est d'une somme égale ou inférieure à 10.00 \$;
- Retirer de la liste d'envoi à la MRC de D'Autray les dossiers dont les matricules sont 1532-03-6044, 1532-13-0217 et 1532-24-6871, propriétaire, Jean Gendron ainsi que le matricule 1040-27-7545, propriétaire, Jacqueline Cayer Faust;

Adoptée à l'unanimité.

30-02-2013

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - CONGRÈS 2013

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au centre des congrès de Québec les 12, 13 et 14 juin 2013 pour une somme de 460.00 \$ plus les taxes;

Qu'un montant de 1 500.00 \$ soit accordé pour couvrir les frais relatifs audits congrès.

Adoptée à l'unanimité.

31-02-2013

GADOURY, NEVEU, LANDRY, ARPENTEUR

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Gadoury, Neveu, Landry, arpenteur pour :

- Définir le chemin Birchwood;
- Apporter une correction au plan concernant les terrains vendus à Ti-Bonhomme Excavation inc.;
- Finaliser le dossier concernant la shed 31 située au 160 Saint-Charles-Borromée selon la proposition numéro 5 avec les modifications tel que discuté lors de la réunion du 17 janvier 2013;

Adoptée à l'unanimité.

32-02-2013

RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

Attendu que cette réforme vise, les prestataires dits : « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

Attendu que le gouvernement exige que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à la justice;

Attendu que ces changements représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des

régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville exige du gouvernement fédéral qu'il reconsidère leur position concernant sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Que la municipalité exige au gouvernement fédéral d'être consultée sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Que copie de cette résolution soit transmise :

-à monsieur André Velleneuve, député de Berthier

-à madame Ruth Elen Brosseau, député de Berthier-Maskinongé

-à la M.R.C. de d'Autray

-aux municipalités de la M.R.C. de d'Autray

Adoptée à l'unanimité.

33-02-2013

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MAIRESSE À LA MRC

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville désigne Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller et maire suppléant de la municipalité de Mandeville pour agir comme substitut à la mairesse lors des séances préparatoires et du conseil de la MRC de d'Autray pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

REGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement interdisant l'épandage certains jours de déjections animales, de boues ou résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

Monsieur Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente un amendement au règlement portant le numéro 284-2011 concernant le stationnement. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement qui a pour but de tarifier la consommation d'eau potable pour les commerces agricoles. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

VOIRIE

34-02-2013

EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

Attendu que la municipalité de Mandeville a accordé le contrat de déneigement et sablage des chemins de la municipalité de Mandeville à Excavation Normand Majeau inc. au numéro de résolution 308-09-2010;

Attendu que pour la sécurité des citoyens il est jugé important d'augmenter la quantité de sel sur certains chemins;

Attendu qu'en vertu de l'article 12.02 dudit contrat la municipalité de Mandeville se réservait le droit d'exiger un pourcentage de sel plus élevé en raison de conditions climatiques particulières et paiera à l'entrepreneur le coût additionnel du sel ainsi requis;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les paiements du surplus de sel pour les mois de novembre et décembre au montant de 16 650.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

35-02-2013

LES ENTREPRISES SYLVAIN FERLAND INC.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission des entreprises Sylvain Ferland inc. portant le numéro 1272, datée du 28 janvier 2013 d'une somme de 1 105.00 \$ plus les taxes pour la réparation du godet de pelle pour la pelle mécanique.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME

36-02-2013

AUTORISATION – INSPECTEURS DE LA MRC DE D’AUTRAY

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que Monsieur Bruno Tremblay et Monsieur Mathieu Perreault, inspecteurs en urbanisme et en environnement de la MRC de D’Autray soient autorisés par la municipalité de Mandeville pour:

- Signer les documents relatifs au poste d’inspecteur en urbanisme et environnement;
- L’émission des permis de la municipalité de Mandeville;
- Être responsable de l’application des règlements d’urbanisme;
- Effectuer les inspections;
- Émettre les avis et constats d’infraction;
- Représenter la municipalité de Mandeville auprès des différents tribunaux;

Adoptée à l’unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

37-02-2013

MODULE DE PLANCHE À ROULETTES

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye un acompte d’une somme de 2 000.00 \$ pour le projet du module de planche à roulettes pour le terrain municipal.

Que le chèque soit émis à la commission scolaire des Samares.

Adoptée à l’unanimité.

38-02-2013

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de HOMMES-DES-BOIS portant le numéro 31, datée du 24 janvier 2013 d’une somme de 747.34 taxes incluses pour la soirée des bénévoles qui aura lieu le samedi 4 mai 2013.

Adoptée à l’unanimité.

39-02-2013

VOLLEY BALL DE L’ÉCOLE BERMON – DEMANDE

Demande de l’équipe de volley ball L’Ouragan de Bermon pour un soutien financier afin de représenter l’école secondaire de Bermon lors des tournois.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une somme de 50.00 \$.

Que le chèque soit émis à l'école secondaire Bermon.

Adoptée à l'unanimité.

40-02-2013

DEMANDE DE SUBVENTION – EMBAUCHE MONITEURS(TRICES)

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la technicienne en loisirs à effectuer une demande de subvention salariale pour le camp de jour 2013 au programme Desjardins-Jeunes au travail à la Caisse populaire Desjardins de Brandon et Québec en forme en collaboration avec le carrefour jeunesse emploi.

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des moniteurs (trices) en loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

41-02-2013

DEMANDE D'ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que les démarches soient entreprises auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin que la Solidarité sociale, pour son engagement bénévole au sein de la municipalité de Mandeville pour les raisons suivantes :

Que l'engagement bénévole de Monsieur Jacques Ricard au sein de notre organisme s'est poursuivi à partir de l'année 1985 à 2012 et ce, sans aucune rémunération.

Que cette personne a exercé ses fonctions bénévoles à raison de 10 jours par mois, pour un total de 15 600 heures jusqu'à ce jour.

Que ses activités bénévoles consistaient à organiser des équipes de balles molles pour les jeunes et les adultes.

Qu'en exécutant ces tâches, cette personne a dû conjuguer avec la complexité d'un manque de soutien et de financement.

Qu'elle a également démontré les habiletés et les attitudes suivantes dans l'exercice de ses fonctions par son leadership positif.

Que les effets de ses activités bénévoles ont profités à des centaines de jeunes qui ont pu développer le goût du sport et se tenir en forme.

Que son engagement bénévole se démarque par sa détermination et sa continuité.

Adoptée à l'unanimité.

42-02-2013

DEMANDE D'ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les démarches soient entreprises auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin que la Solidarité sociale, pour son engagement bénévole au sein de la municipalité de Mandeville pour les raisons suivantes :

Que l'engagement bénévole de Monsieur André Armstrong au sein de notre organisme s'est poursuivi à partir de l'année 1992 à 2012 et ce, sans aucune rémunération.

Que cette personne a exercé ses fonctions bénévoles à raison de 10 jours par mois, pour un total de 7 680 heures jusqu'à ce jour.

Que ses activités bénévoles consistaient à créer et entretenir les sentiers pédestres ainsi que l'entretien des sentiers de ski de fond.

Qu'en exécutant ces tâches, cette personne a dû conjuguer avec la complexité d'un manque de soutien, d'équipement et le froid.

Qu'elle a également démontré les habiletés et les attitudes suivantes dans l'exercice de ses fonctions par son leadership positif.

Que les effets de ses activités bénévoles ont profités à des centaines de personnes.

Que son engagement bénévole se démarque par sa détermination et son dévouement.

Adoptée à l'unanimité.

43-02-2013

TOIT POUR LA PATINOIRE - SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés (PIQM - MADA) pour une somme de 100 000.00 \$.

Que la municipalité de Mandeville autorise ce projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

44-02-2013

CULTURE LANAUDIÈRE - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion à Culture Lanaudière 2013 – 2014 pour une somme de 200.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

45-02-2013

DÉSIGNATION D'UN ÉLU SPÉCIFIQUE AU POSTE DE RQF

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville désigne Monsieur Jacques Martial, conseiller, à titre de responsable des questions familiale (RQF), que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale.

Adoptée à l'unanimité.

46-02-2013

LE COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET POUR LES AÎNÉS- SA COMPOSITION ET SON MANDAT

Considérant la volonté de la municipalité de Mandeville d'élaborer une politique familiale municipale et des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînées selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et pour les aînés;

Considérant que le cheminement de la politique familiale municipale et pour les aînés nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et pour les aînés;

Considérant que la politique familiale municipale et pour les aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville procède à la création d'un comité de la politique familiale municipale et pour les aînés sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF).

Que le comité de la politique familiale municipale et pour les aînés a pour mandat :

- Aider à l'élaboration de la politique familiale municipale et pour les aînés :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille et aînés »;
- Amener des propositions lors de la création du projet de politique et du plan d'action;
- Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services, lorsque demandées par la municipalité;
 - Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale municipale et des aînés;
 - Assister, au besoin, le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique familiale municipale et des aînés;
 - Jouer un rôle consultatif à la demande des élus municipaux;
 - Identifier et suggérer des stratégies aux membres du conseil pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille et aîné »;
- Le comité est formé de représentants d'organismes de la municipalité afin de faciliter la transmission d'informations.

Sa composition :

- Deux représentants aînés;
- Deux représentants jeunes;
- Un représentant famille
- Un élu responsable de la politique familiale municipale et des aînés;
- La technicienne en loisirs;
- La chargée de projet (mande d'un an);

Adoptée à l'unanimité.

47-02-2013

ST-JEAN-BAPTISTE 2013

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de GARDA datée du 14 janvier 2013 d'une somme de 502.21 taxes incluses pour assurer la sécurité lors de la fête de la St-Jean-Baptiste qui aura lieu le samedi 22 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

48-02-2013

LES FLEURONS DU QUÉBEC - ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adhère au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec 2013-2015 d'une somme de 390.00 \$ pour chacune des années.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

49-02-2013

AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 226-06-2010

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 226-06-2010 concernant une autorisation de branchement au réseau d'aqueduc municipal à la compagnie 9219-7094 Québec inc. à l'effet que :

- Tous les frais relatifs pour le branchement au réseau d'aqueduc municipal incluant le temps des journaliers sont payables par le demandeur;
- Qu'un compteur soit installé à la porcherie par le demandeur; de plus, il doit fournir à la municipalité un certificat de conformité émis par un contractant certifié, le tout aux frais du demandeur;
- Qu'un règlement sera adopté par la municipalité de Mandeville dans le but de tarifier la consommation d'eau potable pour les commerces agricoles;

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

50-02-2013

APPUI À AGIR MASKINONGÉ - ACQUISITION ET PROJET DE CONSERVATION D'UNE PARTIE DU LOT P-813, MATRICULE 1736-01-7438, PAROISSE CADASTRALE DE SAINT-DIDACE

Attendu que l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé a entrepris des démarches visant à assurer l'acquisition et à conférer un statut de conservation perpétuelle à une partie du lot P-813 / matricule 1736-01-7438 du cadastre de Saint-Didace;

Attendu que le propriétaire du lot P-813 / matricule 1736-01-7438 du cadastre de Saint-Didace a confirmé son accord afin de mettre en vente cette partie du dit lot équivalant à une superficie de 1,2 hectare limitrophe au lac Mandeville;

Attendu que le Plan de réhabilitation de l'environnement du lac Mandeville intégré au Plan directeur de l'eau approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des

Parcs identifie des interventions associées à la réduction de l'érosion et du ruissellement d'origine agricole qui contribuent aux apports en phosphore dans le lac Mandeville;

Attendu qu'en raison de Sa localisation stratégique et des données de qualité de l'eau du ruisseau Desrochers qui le recoupe, le retrait permanent de cultures annuelles sur le dit lot est l'une des interventions de réhabilitation prioritaire et incontournable pour les suites de mise en œuvre des actions du PDE dans l'environnement du lac Mandeville;

Attendu que l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé a sollicité l'appui de la Municipalité dans ce dossier:

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appuie le projet de l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé visant à assurer l'acquisition et à conférer un statut de conservation perpétuelle à une partie du lot P-813 / matricule 1736-01-7438 du cadastre de Saint-Didace.

Adoptée à l'unanimité.

51-02-2013 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE -
RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion avec l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2013 d'une somme de 150.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

52-02-2013 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 hres.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #27-02, 30-02, 34-02, 37-02, 39-02, 44-02, 48-02, 51-02.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**